Consultation de RTE relative au projet d'évolution de l'accord opérationnel de bloc RFP

Réponse d'EDF – éléments principaux

05/03/2021

La réponse d'EDF à la consultation de RTE est constituée de ce document, qui reprend les éléments principaux, et d'un document annexe qui liste exhaustivement les amendements proposés par EDF.

EDF remercie RTE pour cette consultation relative au projet d'évolution de l'accord opérationnel de bloc RFP et pour la présentation de la méthodologie visée en GT SSY fréquence.

Détermination du besoin en réserve secondaire de RTE

EDF partage le besoin, exprimé par RTE, de faire évoluer la méthode de dimensionnement de la réserve secondaire (RS). EDF est favorable à l'utilisation d'une méthode statistique.

RTE a annoncé en GT SSY fréquence que le besoin en RS publié sur Racoon et le portail RTE ne s'étendra que jusqu'à J+8, alors qu'il disposera de cette même information sur un horizon de plusieurs mois. EDF demande que le besoin prévisionnel soit communiqué par RTE aux acteurs dès son calcul, par l'envoi d'un mail.

EDF estime que la définition du besoin sur un pas de temps supérieur à 30 minutes et le lissage des fluctuations inutiles à la hausse ou à la baisse lors des changements de pas de contractualisation, tels qu'envisagés par RTE, sont de nature à faciliter la programmation de la réserve par les acteurs. EDF y est dès lors très favorable. En ce qui concerne la suppression, à l'article 6.1 des Règles services système fréquence, des limites encadrant le besoin en réserve secondaire de RTE, EDF ne s'y oppose pas mais souhaite que RTE communique de manière explicite les modalités de prise en compte dans sa méthode des contraintes techniques des groupes et, plus particulièrement, les critères appliqués pour le lissage du besoin en RS.

RTE propose, pour le dimensionnement du besoin en RS, de tenir compte du surbouclage en RS lié à la surprogrammation des acteurs ou aux ajustements réalisés par RTE. EDF tient à rappeler que la surprogrammation de RS ne constitue, à aucun moment, un engagement des acteurs et qu'ils ne pourront pas être tenus pour responsables d'une évolution, volontaire ou involontaire, du volume de surbouclage de leur périmètre. EDF encourage RTE à renforcer la fiabilité de la traçabilité des motifs d'ajustement, afin notamment de bien distinguer en temps réel les ajustements réalisés par RTE pour cause P=C des ajustements réalisés pour la reconstitution de services système. Par ailleurs, les interactions de cette proposition avec une éventuelle autorisation de dégrader les services système suite à l'activation d'offres d'ajustement standards[1] devront être évaluées.

[1] Appel à contribution de RTE sur les modalités pour la reconstitution des services système fréquence suite à l'activation d'une offre standard, 15/01/2021 – 15/02/2021

Enfin, EDF invite RTE à donner de la visibilité aux acteurs sur l'articulation entre le dimensionnement des différentes réserves et les actions visant au traitement des variations déterministes de fréquence en précisant, par exemple, comment le besoin en RS s'articulera avec le futur produit fréquence mentionné dans les GT RR/RC.